

COURIR A CLERMONT

LABEL INTERNATIONAL

4 Juin 2010 – 20 ème Edition

REGLEMENT

1. PROGRAMME.

Cinq courses scolaires sur un circuit de 1,100 kilomètre - Départ Avenue Julien et Arrivée Rue Blatin :

- 18 h 30 : **Filles et Garçons nés en 2001** - 18 h 45 : **Filles et Garçons nés en 2000.**

- 19 h 00 : **Filles et Garçons nés en 1999** - 19 h 15 : **Filles et Garçons nés en 1997 et 1998.**

- 19 h 30 : **Course de 5 kilomètres** – (1 petite + 1 grande bcle – Env 4700 m - Départ Avenue Julien et Arrivée Rue Blatin)

- 20 h 15 : **Course de 10 kilomètres ELITE** - (3 grandes boucles) – (Départ Avenue Julien et Arrivée Rue Blatin)].

- 21 h 00 : **Course de 10 kilomètres OPEN** (3 grandes boucles) – (Départ Avenue Julien et Arrivée Rue Blatin)].

2. LE 10 KILOMETRES.

La course de 10 km bénéficie du **label International F.F.A.**, est **classante et qualificative pour les Championnats de France de 10 km sur route** et compte pour la Coupe de France sur route.

Pour bénéficier de ce classement, le numéro de licence F.F.A. doit figurer obligatoirement sur le bulletin d'engagement.

Le 10 km ELITE et le 10 km OPEN seront qualificatifs pour les championnats de France .

Le temps maxi d'engagement sur le 10 km ELITE est fixé à 42' pour les femmes et les hommes (sur justificatif).

Minima 2010 - 10 km – Championnats de France		
Catégories	Hommes	Femmes
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Séniors	34'	43'
Vétérans 1	37'	48'
Vétérans 2	40'	51'
Vétérans 3	46'	55'
Vétérans 4	51'	60'

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Tout participant s'engage à :

3.1 - remplir les formalités d'engagement et respecter strictement les clauses du présent règlement et les indications des services de police et des commissaires de courses .

3.2 - **se munir de quatre épingles** pour fixer sur sa poitrine, le dossard muni d'une puce électronique, fourni par l'organisation sans le plier, le couper ou le détériorer.

3.3 – ne pas courir accompagné d'un animal .

3.4 - se soumettre à un éventuel contrôle anti - dopage.

3.5 - Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de Courir à Clermont ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Clermont, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

4. MODALITES D'INSCRIPTION.

4.1 : Courses scolaires

- auprès de son école ou de son collège,

- ou le jour de l'épreuve **jusqu'à 18h 00, délai de rigueur**, Place de Jaude, au stand prévu à cet effet.

4.2 : 5 et 10 kilomètres.

Renseignements : Clermont Athlétisme Auvergne : tél. 04 73 27 90 88 ou 06 99 40 90 88 ou site Internet <http://clermont.athle.com>

Inscriptions : * par courrier au moyen du bulletin d'engagement diffusé par le journal « **La Montagne** », entièrement rempli et posté au plus tard le mardi 3 juin ; dans ce cas, ne pas oublier de joindre au bulletin d'engagement le chèque correspondant. Pour les non licenciés **un certificat médical d'aptitude datant de mois d'un an.**

* sur Internet sur le site <http://clermont.athle.com> jusqu'au **mardi 1^{er} juin au soir** ;

* **à la Maison des Sports**, Place des Bughes à Clermont-Ferrand, **du lundi 31 mai au jeudi 3 juin** inclus de 10 à 18 heures.

* **le 4 juin** à partir de 11 heures, **Place de Jaude**, aux stands prévus à cet effet. **Les inscriptions seront closes une heure avant le départ de chaque course.**

Contact " **PLATEAU ELITE**" : Monsieur Jean-François PONTIER

Courriel : Jef.Pontier@wanadoo.fr

4.3 : Pour toutes les courses, scolaires ou adultes.

Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit donc être en possession :

DE CERTAINES LICENCES FEDERALES OU CERTIFICAT MEDICAL

REGLEMENTATION 2010

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article

L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- **titulaires d'une licence Athlé comptétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;**
- **Ou titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- **Ou titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours ;**
- **Ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive ;**
- **Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Il est vivement recommandé de s'inscrire avant la date de la course (tarif majoré de 5 €).

Clôture des inscriptions une heure avant le départ.

5. TARIFS D'ENGAGEMENT

- Courses scolaires : 2 € par concurrent.

- 5 km : 10€ et 10 km : 12€ - (5 € de plus le jour de l'épreuve) - rajouter 1,50 € pour l'inscription en ligne (Sport Up).

6. DOSSARDS.

Les dossards correspondant aux engagements effectués par courrier ou par Internet (pour ces derniers, contre les 12€, 10 € ou les 2 € de participation en chèque ou en liquide) seront remis Place de Jaude à des stands spécialement prévus à cet effet. Les dossards correspondant aux engagements sur place seront remis aux stands d'inscription.

7. DISPOSITIONS MATERIELLES.

Un parking gratuit sera ouvert aux concurrents, dans la limite des places disponibles, Place des Bughes, à un kilomètre du départ.

Un vestiaire pour l'élite sera aménagé place de Jaude.

8. CLASSEMENTS.

Outre le classement général, il sera établi un classement individuel par sexe et année de naissance pour les courses scolaires et par sexe et catégorie d'âge sur 5 et 10 km.

Les courses de 10 kms Elite et open seront fusionnées en un seul classement.

- Un **challenge "Entreprises"** sera organisé sur les 5 kms.

- **Un challenge « Entreprises » sera organisé sur les 10kms élite et open.**

Le classement final du « challenge entreprise » sera établi après la fusion des deux courses.

. Une équipe d'entreprise doit comprendre **au moins cinq coureurs** ; le classement sera établi **par addition des temps** des cinq premiers concurrents inscrits à ce titre. Une même équipe peut comprendre hommes et/ou femmes. Une même entreprise peut inscrire plusieurs équipes.

- Un **challenge scolaire** sera disputé par établissement (voir règlement particulier auprès de l'Office Municipal des Sports de Clermont-Ferrand - téléphone 04 73 35 15 53).

L'ensemble des classements sera consultable dès le samedi 5 juin sur le site Internet <http://clermont.athle.com>.

Un exemplaire du quotidien la Montagne comportant la totalité des résultats sera adressé gratuitement à tous les participants à condition que **leur adresse soit correctement mentionnée** sur le bulletin d'engagement.

9. RECOMPENSES.

Un « souvenir » sera offert à chaque arrivant de toutes les courses dans la limite de **5000 coureurs** classés. Pour chaque course, **à l'exception du 10 kms open**, une coupe récompensera les trois premiers de chaque catégorie.

Pour les courses du 5 kilomètres et du 10 kilomètres **ELITE**, des primes seront attribuées :

10 km ELITE- les quinze premiers hommes et huit premières femmes au classement scratch,

- les trois premiers hommes et trois premières femmes de nationalité française,

- les cinq premiers hommes et cinq premières femmes licenciés FFA dans les départements (03-15-18-19-23-43-58-63-87-zone de diffusion de la Montagne).

5 km – les huit premiers hommes et cinq premières femmes du classement scratch.

Ces primes seront versées par chèque dans la semaine suivant la course sauf en cas de contrôle anti-dopage effectué sur un des bénéficiaires, auquel cas la prime sera versée dès que le résultat du contrôle sera connu. Le détail et le montant des primes peuvent être consultés sur le site Internet de Clermont Athlétisme Auvergne et seront communiqués sur demande.

10. PODIUMS.

La remise des prix sera subordonnée à la présente effective des lauréats à la cérémonie protocolaire. Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course scolaire, les trois premiers et les trois premières des classements généraux pour les courses de 5 et 10 kilomètres **ELITE** **devront se présenter sur le podium animation**, au plus tard 5 minutes après l'épreuve. Les récompenses attribuées aux vainqueurs par catégories seront remises au podium « La Montagne » au plus tard une heure après l'arrivée des 10 kilomètres.

Les « challenges entreprises » seront remis dans la semaine suivante dans les locaux du journal La Montagne.....

Les challenges scolaires seront remis ultérieurement dans les établissements concernés par l'OMS.

11. LE JURY.

Le juge - arbitre désigné par la Fédération Française d'Athlétisme sera seul habilité à décider en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve. Il pourra prononcer des disqualifications en cas de non-respect du règlement. Il sera aidé dans sa tâche par un juge - adjoint, un directeur de course, des commissaires de parcours et un responsable de la voiture-balai. Le jury sera complété par des officiels de la Ligue d'Athlétisme d'Auvergne.

13. RAVITAILLEMENTS.

- Un poste de ravitaillement sera aménagé à proximité de la ligne d'arrivée.
- Un poste de rafraîchissement et d'épongement sera installé à mi-parcours.

14. SECOURS.

- Un poste fixe de secours sera installé à l'arrivée.
 - Un poste fixe de secours sera installé sur le Boulevard berthelot (Hôtel des Impôts).
 - Un poste fixe de secours sera installé au gymnase Gérard Verlaguet, rue Pierre Besset
-